



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 septembre 2018

9^{ème} Commission

N° CP-2018-8-9-2

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET AIDE A UN CLUB PHARE

Résumé : : Le présent rapport a pour objet d'approuver :

- une 3^{ème} série d'aides, d'un montant total de 30 400 €, à verser aux clubs et aux comités départementaux qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse.

- une aide aux déplacements à verser au Football Club Mulhouse (FCM) Basket Elite pour un montant de 4 250 €

Le montant global des subventions de fonctionnement proposé dans ce rapport s'élève à 34 650 €.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable lors de la 9^e commission du 29 juin 2018.

I - Le Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives :

Cette aide est destinée à soutenir les clubs, les comités départementaux, voire les ligues, et exceptionnellement les communes qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse. Ce fonds a été doté lors du vote du Budget Primitif 2018 de 110 000 €.

En séance de la Commission permanente du 23 mars 2018, l'Assemblée départementale a décidé d'approuver une 1^{ère} liste de l'année 2018 de subventions, pour un montant total de 20 800 €, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives. Ensuite, lors de la Commission permanente du 25 mai dernier, une 2^{ème} liste, d'un montant total de 20 850 €, a été approuvée.

Il vous est proposé dans ce rapport de soutenir une 3^{ème} série de manifestations sportives d'envergure, organisées par des associations sportives dans le cadre d'une compétition officielle, d'une épreuve inscrite dans un calendrier fédéral ou d'une rencontre de masse pour des jeunes.

Les 21 demandes soumises à votre approbation ont fait l'objet d'un examen par la Commission des Sports du 8 juin 2018, au cas par cas, en fonction de leur intérêt, notamment à l'égard de la jeunesse, de leur budget prévisionnel et de nos possibilités financières. Elles induisent un soutien financier de 30 400 € (cf. Annexe).

Concernant l'édition 2018 du Tour Alsace Cycliste, qui fête cette année son 15^{ème} anniversaire, il vous est proposé de porter exceptionnellement notre soutien à 10 000 €. Une somme de 5 000 € ayant déjà été votée lors de la Commission Permanente du 25 mai 2018, il vous est donc proposé de verser une subvention complémentaire de 5 000 €.

En contrepartie, le logo de la collectivité apparaîtra sur le maillot du meilleur jeune cycliste à chaque étape, tout comme celui du Conseil départemental du Bas-Rhin.

A noter également que la DIR est mobilisée sur cette course et assure la reconnaissance des étapes et la signalisation des fermetures de routes.

II – Subvention à un club phare : Le Football Club Mulhouse (FCM) Basket Elite :

Depuis le début d'année, ce club fait face à d'importantes difficultés financières qui ont conduit le Tribunal de Grande Instance de MULHOUSE à ordonner, par décision du 16 février 2018, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Dans l'attente de la régularisation de sa situation, la subvention prévue dans le cadre du BP 2018 n'a pas été votée par la Commission permanente et l'organisation des 2 Mercredis Sportifs a été suspendue.

La Fédération Française de Basket-ball a néanmoins réintégré le FC Mulhouse Basket Elite en championnat de NM2 et les 5 rencontres non jouées ont été reprogrammées par la Commission Fédérale Compétitions.

Par jugement du 28 mai 2018, le Tribunal de Grande Instance de MULHOUSE a prononcé la liquidation judiciaire du FC Mulhouse Basket Elite.

Les matchs de championnat régulier ayant été joués, il vous est proposé de voter en faveur de ce club la seule aide aux déplacements en championnats de France soit **4 250 €**.

En conclusion le présent rapport vous propose :

- d'approuver la 3^{ème} liste de l'année 2018 de subventions, pour un montant total de 30 400 €, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives aux bénéficiaires identifiés dans l'annexe 1 du rapport. Ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;
- d'approuver l'aide proposée au FCM Basket Elite pour ses déplacements en championnat de France et pour un montant de 4 250 € (cf. Annexe 2). Cette subvention fera l'objet d'un versement unique et sera versée sur le compte du liquidateur judiciaire ;
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées au budget départemental 2018 sur les imputations suivantes :
 - Programme E732 - ligne 65 - 32 - 6574 - 25571 - 102 pour 30 400 €
 - Programme E732 - ligne 65 32 - 6574 - 25575 - 102 pour 4 250 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT